



Plu / hypothese d'implantation

Par **guillaume**, le **02/04/2012** à **21:42**

Bonjour,

je suis en conflit avec ma mairie pour l'implantation de ma futur maison, un plan "hypothèse d'implantation " délimite une surface de trois mètres de chaque cote de a parcelle, par contre le règlement du lotissement dans le chapitre "implantation des construction par rapport au limite séparative me renvoi à l'article AU7 du PLU de ma commune qui dit " les maisons s'implanteront ou en limite ou en recule de trois mètres par rapport au limite séparatives" qui croire? quel est le document qui a le plus de valeur?